



Logistique Sports et Loisirs – Site de Saint Vulbas
Allée des Peupliers – 01150 ST VULBAS - TEL : 04 74 46 24 00 – FAX : 04 74 46 24 04

Vertrieu, le 19 février 2023

Compte rendu du CSE du 15 février 2023

Président : Frédéric Grassart (Directeur des opérations logistiques) assisté de Kristel Barret (DRH), de Sébastien Ruis (REX), Cyrille Averty (REX).

Membres élus titulaires présents : Elodie Martin (Trésorière adjointe), Alain Jouan (Secrétaire adjoint), Sophie Devincenzi.

Membres élus suppléants présent : Sandra Monnery (Secrétaire), Gabrielle Blanc, Maëlle Séon, Pascales Centelles.

Représentant syndical CFDT : Alexandre Tadej

Représentant de la section syndicale UNSA : Garry Spilliaert

La séance est ouverte à 9h35

1. Validation compte rendu CSE du 1 février 2023.

Le compte rendu a été validé par l'ensemble des membres présents.

2. Marche de la société.

Départ d'incendie du 7 Février :

C'est un évènement qui aurait pu avoir de grave conséquence pour LSL et pour le groupe Intersport. Je remercie au nom de l'entreprise les intervenants qui ont su intervenir avec beaucoup d'efficacité pour éteindre ce sinistre et ont permis d'éviter le pire.

Un CSE extraordinaire sur ce sujet est planifié le 17 Février.

La direction nous communique des informations concernant l'incendie du mardi 7 février. Les élus demandent plus d'informations, sur les deux personnes qui étaient à proximité, étaient-ils témoins ou complices ?

Alain n'étant pas présent cette semaine-là, a insisté sur la demande d'avoir ces informations. Mais la direction n'a pas souhaité le faire et a insisté sur le fait : « que ce n'était pas le moment, qu'une réunion extraordinaire était prévu deux jours plus tard soit le vendredi 9 février et qu'une procédure disciplinaire était en cours » et en ajoutant « que ça partait dans tous les sens ».



Logistique Sports et Loisirs – Site de Saint Vulbas

Allée des Peupliers – 01150 ST VULBAS - TEL : 04 74 46 24 00 – FAX : 04 74 46 24 04

Les questions d'Alain étant légitimes, afin de connaître et comprendre le déroulé de l'évènement, mais surtout l'implication de ces deux personnes. Ceci dans le but de pouvoir donner un avis éclairé en vue de la consultation prévu lors de la réunion extraordinaire.

De ce fait, Alain a quitté la séance à 10h06 agacé par le manque de considérations de ses demandes.

La Direction précise qu'il a été répété à plusieurs reprises qu'il n'était pas possible de rentrer dans le détail du déroulé des évènements concernant la personne impliquée dans les faits puisqu'une procédure disciplinaire était en cours.

L'objectif était d'informer sur l'incendie pas d'entrer dans le détail des faits qui en étaient à l'origine. Une réunion extraordinaire du CSE étant prévue spécifiquement sur ce thème le vendredi, soit deux jours plus tard

Il a été répété trois fois le fait que nous étions en cours de procédure et qu'il n'était pas possible de répondre à certaines questions. Alain a continué à poser des questions alors que Frédéric lui avait à son tour dit que nous n'ajouterions rien sur ce thème.

Remplissage des entrepôts :

STV : 92%, PDA : 96% et MCL 98% + 6 entrepôts de débords (2 pour MCL et 4 pour STV/PDA).

La poche de retard augmente et passe à 300.000 pièces sur STV et 120.000 pièces sur MCL.

Activité :

Activité réception en cumul (fin S06) : Global a +5,9% en cumul.

- MCL : Demande de réduction de la production par le siège
- PDA : Livraison frs en avance et progression des catégories d'article stocké sur site
- STV : Limitation des réceptions à 400 pal/j

Étiquet	2021	2022	2023	Total général	EVO 22-23	EVO 21-23
MCL	48 404	67 376	40 291	156 071	-40,2%	-16,8%
PDA	1 859 847	1 444 588	2 721 225	6 025 660	88,4%	46,3%
STV	6 373 531	4 717 337	3 836 559	14 927 427	-18,7%	-39,8%
Total génér	8 281 782	6 229 301	6 598 075	21 109 158	5,9%	-20,3%

Activité préparation en cumul (fin S06) :

Global à -14,5%

- MCL : Le niveau de stock des magasins grève le volume du réassort auto et limite donc les volumes de sorties.
- PDA : Evolution de l'activité (bascule d'une partie de l'activité de STV à PDA sur le 1^{er} trimestre 22 en lien avec l'agrandissement du site)
- STV : Baisse de l'activité (bascule d'une partie de l'activité de STV à PDA sur le 1^{er} trimestre 22 en lien avec l'agrandissement du site)

Logistique Sports et Loisirs – Site de Saint Vulbas

Allée des Peupliers – 01150 ST VULBAS - TEL : 04 74 46 24 00 – FAX : 04 74 46 24 04

	2021	2022	2023	Total général	EVO 22-23	EVO 21-23
MCL	31 312	46 778	25 259	103 349	-46,0%	-19,3%
PDA	1 272 381	1 282 102	1 529 647	4 084 130	19,3%	20,2%
STV	3 436 403	4 049 495	3 043 960	10 529 858	-24,8%	-11,4%
Total général	4 740 096	5 378 375	4 598 866	14 717 337	-14,5%	-3,0%

3. Point RH.

Janvier :

Entrées → 2 CDD à Machecoul, 1 CDD à St Vulbas, 3 CDI à Blois.

Sorties → 3 fin de CDD à St Vulbas.

Le service RH travaille, sur la mise en place d'un BSI (Bilan Social Individuel) qui sera envoyé une fois par an à chaque salarié.

4. Information en vue de la consultation relative à l'organisation du Contrôle Qualité.



**Contrôle Qualité
Préparation
Organisation**

CSE du 15.2.2023

Pourquoi faire du contrôle qualité préparation ?



- Maintenir notre positionnement **assurance qualité vis-à-vis des magasins** sur les commandes livrées – Connaître le niveau de conformité de notre prestation logistique.

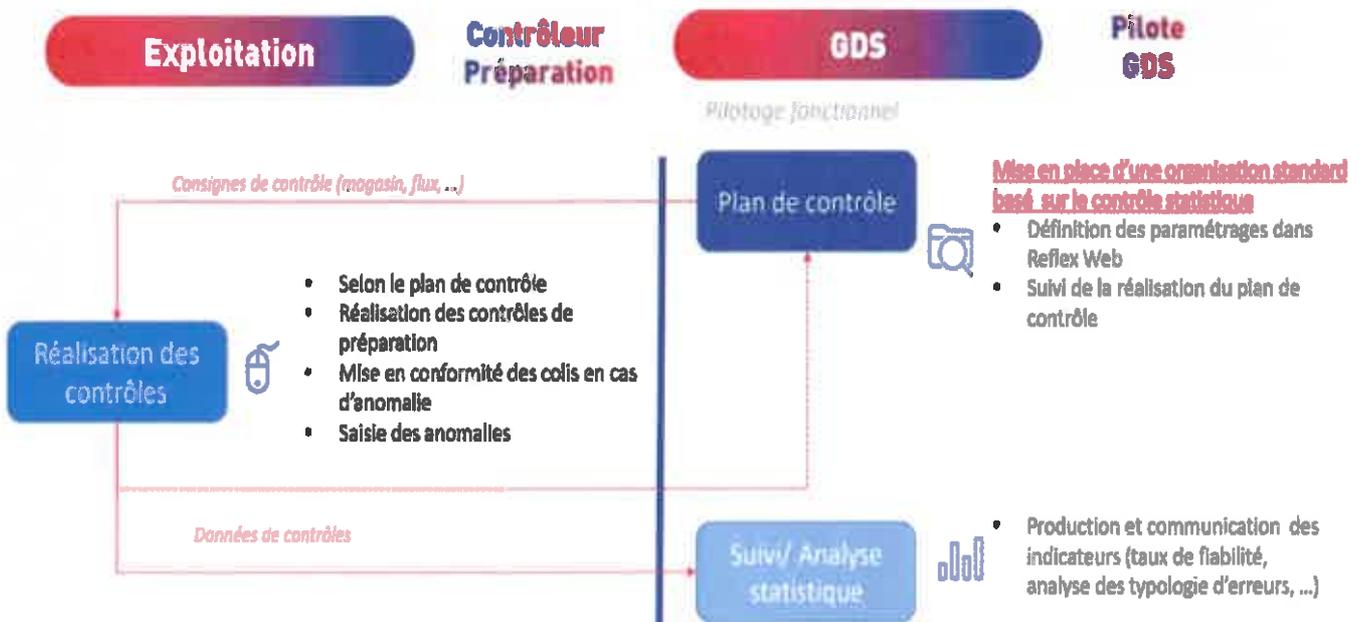


- Améliorer la qualité de notre prestation : **identifier les causes des non conformités** et définir des plans d'actions d'améliorations continues



- **Accompagner la formation des nouveaux arrivants**

Organisation du processus de contrôle qualité





Logistique Sports et Loisirs – Site de Saint Vulbas

Allée des Peupliers – 01150 ST VULBAS - TEL : 04 74 46 24 00 – FAX : 04 74 46 24 04

Depuis la mise en place du nouveau WMS, les anomalies en préparations sont bien moins importantes qu'avant.

A ce jour, il n'est pas prévu de mettre une productivité pour le poste de contrôle qualité.

6 votants :

Favorable : 6

Défavorable : 0

Sans avis : 0

5. Ordre de départs en congés d'été : Information /Consultation.

Destinataires : Ensemble du personnel LSL – Établissements de MCL & de STV

Objet :

Ordre de départ en congés payés

Notre accord concernant les congés payés du 02 juin 2006, définit la période de prise de congé : du 01er juin 2023 au 31 octobre 2023. Pour rappel, les salariés doivent prendre un congé d'au moins 12 jours ouvrables consécutifs sur cette période.

Les règles définies sont les suivantes :

Priorité 1 : besoins d'exploitation

Priorité 2 : salariés divorcés avec garde d'enfants imposés (enfants jusqu'à 16 ans)

Priorité 3 : les salariés en couple dans l'entreprise doivent avoir un congé principal simultané (article L3141-15 du code du travail)

Priorité 4 : congés des assistantes maternelles pour les enfants gardés

Priorité 5 : salariés qui n'ont pas été prioritaires l'année précédente quelles que soit les contraintes du conjoint (entreprise fermée ou contraintes organisationnelles de l'entreprise du conjoint)

La secrétaire demande à ce que le point N°5 soit retiré ou modifié.

La direction ne souhaite pas le faire.

6 votants :

Favorable : 4

Défavorable : 0

Sans avis : 2

5



Logistique Sports et Loisirs – Site de Saint Vulbas

Allée des Peupliers – 01150 ST VULBAS - TEL : 04 74 46 24 00 – FAX : 04 74 46 24 04

6. Extension STV : où en est le projet ?

La période d'enquête public pour STV s'est terminée au 31 janvier 2023, il n'y a pas eu de question. Les permis de construire ont déjà été déposés et le début des travaux est estimé à début septembre 2023.

Pour Autrèche, l'enquête publique s'est terminée quasiment en même temps que STV. Quelques questions ont été posées, surtout concernant le flux de circulation aux abords du village le plus proche. Le permis de construire sera déposé fin février 2023, pour un début des travaux estimé à fin août début septembre 2023.

7. Règlementation heures de délégations.

Concernant les heures de délégations, la Direction demande celles-ci soient prises pendant les horaires de travail (5h15-12h45, 13h-20h30 ou 20h45-4h15).

Or, certains élus avaient la possibilité de venir sur des plages horaires autres (ex : 10h-13h) afin de pouvoir être présents au bureau du CSE ou de passer auprès des salariés.

La Direction rappelle que des heures de délégation peuvent tout à fait être posées en dehors du temps de travail, mais cela peut générer dans ce cas des heures supplémentaires. Or, les élus ont indiqué ne pas souhaiter générer d'heures supplémentaires.

Dans ce cas, pour les heures prises hors temps de travail, les élus doivent envoyer un mail au service RH afin de les mettre dans l'activité « IRP Hors temps de travail ».

Rappel du Règlement Intérieur du CSE :

Les élus du CSE demanderont par mail à leur supérieur hiérarchique a possibilité de modifier leurs horaires de travail afin d'utiliser leurs heures de délégation sur des créneaux horaires autres que ceux habituellement travaillés. Le service RH devra être en copie des échanges afin de mettre à jour les horaires de travail journaliers des élus.

La secrétaire a demandé qu'un badgeage à la pointeuse soit mis en place et tant que ce dernier n'est pas opérationnel, les élus continueront à se badger en délégation interne.

Elle a également souhaité qu'un badgeage « IRP à la demande de la direction » soit installé, pour ne pas pénaliser les élus quand ils doivent monter voir la direction quand celle-ci leur demande.

Après la pause repas, Kristel a annoncé que les deux codes barre seront actifs à la pointeuse vers le dispatch d'ici la fin de semaine ou début de semaine prochaine.

8. Intéressement / Participation.

A ce jour, les comptes ne sont pas clos et par conséquent la direction ne peut annoncer de montants.

6



Logistique Sports et Loisirs – Site de Saint Vulbas

Allée des Peupliers – 01150 ST VULBAS - TEL : 04 74 46 24 00 – FAX : 04 74 46 24 04

9. Restitution Expertise Syndex.

Les experts Syndex, font remonter une très bonne relation et des rapports constructifs avec la direction lors de leurs échanges.

La direction avait demandé que la restitution se fasse avant les élections du 21 février lors de cette réunion plénière. De ce fait, les experts ont fait en sorte de respecter le délai qui était assez court.

10. Scop'CE : Avis consultatif.

La délégation CFDT a demandé à la liste libre, si celle-ci avait étudié les comptes et lu le rapport de l'expert-comptable, mais surtout s'ils avaient bien compris que le CSE possédait plusieurs comptes et que l'on ne mélangeait pas ceux-ci.

Leur réponse a été très réservée en nous disant qu'ils n'avaient pas lu en entier parce que le rapport était long.

Ils nous ont demandé pourquoi nous ne reversions pas les 10% du compte fonctionnement sur celui des œuvres sociale ?

Elodie la trésorière adjointe, leur explique que l'expert-comptable nous le déconseille pour plusieurs raisons :

- 1 : formation des élus l'année suivante (9000€ pour 10 élus en 2022)
- 2 : paiement de l'expert-comptable (~2000€ en début d'année)
- 3 : pour les différentes dépenses tout au long de l'année

La direction souhaite que le CSE se renseigne auprès de l'expert-comptable, afin de savoir si les montants octroyés aux salariés ne sont pas trop élevés pour ne pas risquer un contrôle de l'URSSAF. Voir si le montant maximum de 183€ prévu par salarié n'est pas plus légal et peut-être compléter avec d'autres avantages (bons d'achats, cadhoc...)

Il demande également, que les modalités d'attribution des ANCV et CADHOC soient d'un délai raisonnable, généralement de 6 mois.

6 votants :

Favorable : 6

Défavorable : 0

Sans avis : 0

Les comptes sont validés à l'unanimité des élus présents.

Le document a été envoyé à l'ensemble des salariés.

11. Rationalisation des palettes pour minimiser le coût du transport.

Afin de minimiser le coût du transport, il faudrait augmenter la hauteur des palettes et mécaniser la pose de coiffe et le filmage de celle-ci.

La direction annonce que cette mécanisation du poste des expéditions n'est pas encore à l'ordre du jour, mais que le sujet sera abordé en même temps que la mécanisation lors de l'agrandissement.

Une analyse sera faite afin d'optimiser les palettes.



Logistique Sports et Loisirs – Site de Saint Vulbas

Allée des Peupliers – 01150 ST VULBAS - TEL : 04 74 46 24 00 – FAX : 04 74 46 24 04

12. Date Comité de Groupe.

La DRH Groupe n'a pas de date pour le moment, mais sera prévu fin avril début mai 2023.

13. Point Billetterie.

Rien de prévu pour le mois de février

14. Point distributeur.

Nous demandons à la direction de nous faire un retour sur la possibilité de demander une caution aux intérimaires afin de leur donner une clé pour les machines à café.

15. Point compte du CSE : AS. Fonctionnement. Œuvres Sociales.

Le règlement de la facture pour l'évènement de Noël de Machecoul, a été payé en intégralité par le CSE par virement. La direction devait en payer la moitié mais à ce jour une seule facture a été éditée au nom du CSE.

Frédéric demande qu'une facture soit faite au nom de l'entreprise, afin de pouvoir faire le remboursement au CSE.

COMPTES FIN JANVIER 2023	2023	2022	2021
Œuvres Sociales et Culturelles	99648,65	59436,95	49666,4
Fonctionnement	18447,76	20835,32	21083,52
Association sportive	14396,85		

16. Point AS LSL dont prévisionnel 2023.

Rien de prévu pour le moment.

17. Réclamations des salariés

Document spécifique annexé au compte rendu.

La séance est levée à 15h23

La Secrétaire
Sandra MONNER

Le Président
Frédéric GRASSART